Informations de base

2020/2094(BUD) BUD - Procédure budgétaire	Procédure terminée
Mobilisation de la marge pour imprévus en 2020: poursuite de l'aide humanitaire aux réfugiés en Turquie **Subject** 7.10.06 Asile, réfugiés, personnes déplacées; Fonds «Asile, migration et intégration» (AMIF) 8.70.50 Budget 2020 **Zone géographique** Turquie	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
BUDG Budgets	HOHLMEIER Monika (EPP)	15/06/2020
	Rapporteur(e) fictif/fictive LARROUTUROU Pierre (S&D) ARMAND Clotilde (Renew) ANDRESEN Rasmus (Greens/EFA) RZOŃCA Bogdan (ECR) LAPORTE Hélène (ID) PAPADIMOULIS Dimitrios (GUE/NGL)	

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
AFET Affaires étrangères	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
DEVE Développement	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
LIBE Libertés civiles, justice et affaires intérieures	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	

Conseil de l'Union européenne	
Commission européenne	DG de la Commission: Budget Commissaire: HAHN Johannes

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
03/06/2020	Publication du document de base non-législatif	COM(2020)0422	Résumé
17/06/2020	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
24/06/2020	Vote en commission		
24/06/2020	Adoption du projet du budget par le Conseil		
29/06/2020	Dépôt du rapport budgétaire	A9-0125/2020	
08/07/2020	Résultat du vote au parlement		
10/07/2020	Décision du Parlement	T9-0196/2020	Résumé
10/07/2020	Résultat du vote au parlement		
11/09/2020	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	2020/2094(BUD)
Type de procédure	BUD - Procédure budgétaire
Sous-type de procédure	Mobilisation des fonds
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	BUDG/9/03284

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE653.774	17/06/2020	
Rapport budgétaire déposé, 1ère lecture		A9-0125/2020	29/06/2020	
Texte budgétaire adopté du Parlement		T9-0196/2020	10/07/2020	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif	COM(2020)0422	03/06/2020	Résumé

Parlements nationaux

Type de document	Parlement /Chambre	Référence	Date	Résumé
Contribution	PT_PARLIAMENT	COM(2020)0422	27/07/2020	
Contribution	CZ_CHAMBER	COM(2020)0422	23/10/2020	

Informations complémentaires

Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final

Décision 2021/1268
JO L 298 11.09.2020, p. 0021

Mobilisation de la marge pour imprévus en 2020: poursuite de l'aide humanitaire aux réfugiés en Turquie

2020/2094(BUD) - 03/06/2020 - Document de base non législatif

OBJECTIF : mobiliser la marge pour imprévus en 2020 en vue de poursuivre l'aide humanitaire aux réfugiés en Turquie.

CONTENU : le règlement (UE, EURATOM) n° 1311/2013 du Conseil établissant le cadre financier pluriannuel pour les années 2014-2020 (règlement CFP) permet de mobiliser la marge pour imprévus jusqu'à 0,03 % du revenu national brut pour l'UE-28 afin de réagir à des circonstances imprévues en tant qu'instrument de dernier recours. Dans le cadre de l'ajustement technique du CFP pour 2020, le montant absolu de la marge pour imprévus pour l'année 2020 est fixé à 5.096,8 millions d'EUR.

La Commission a présenté le projet de budget rectificatif (PBR) n° 5/2020 pour continuer à apporter un soutien aux réfugiés et aux communautés d'accueil en réponse à la crise syrienne en Jordanie, au Liban et en Turquie.

Sous la rubrique 4 du CFP (Europe dans le monde), la Commission propose dans ce PBR d'allouer, en crédits d'engagement, 100 millions d'EUR pour soutenir la résilience des réfugiés et des communautés d'accueil en Jordanie et au Liban et 485 millions d'EUR pour assurer la poursuite de l'aide humanitaire d'urgence aux réfugiés en Turquie.

Après avoir effectué une analyse détaillée de la possibilité de réaffecter des montants significatifs au sein de la rubrique 4 du CFP, la Commission a conclu qu'il n'était pas possible de procéder à de nouveaux redéploiements en 2020. La marge non allouée encore disponible sous cette rubrique (103,4 millions d'EUR) permet seulement de financer 100 millions d'EUR en crédits d'engagement pour soutenir la résilience des communautés d'accueil en Jordanie et au Liban. La partie restante de cette marge (3,4 millions d'EUR) est toutefois largement insuffisante pour couvrir l'aide humanitaire d'urgence aux réfugiés en Turquie.

En raison de l'épuisement complet des enveloppes des deux autres instruments spéciaux du règlement CFP (marge globale pour les engagements et instrument de flexibilité), la Commission propose de mobiliser 481,6 millions d'EUR au moyen de la marge pour imprévus afin d'assurer le financement intégral des crédits d'engagement relatifs aux dépenses de la rubrique 4 du budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2020, au-delà du plafond des engagements.

Compensation de la marge pour imprévus sur les plafonds du CFP

La Commission propose que le montant de 481.572.239 EUR soit compensé sur les marges sous le plafond des engagements de l'exercice 2020 des rubriques suivantes du cadre financier pluriannuel: a) rubrique 5 (Administration) : 16.248.368 EUR; b) rubrique 2 (Croissance durable : ressources naturelles) : 465.323.871 EUR.

Après compensation, une marge d'un montant de 48,7 millions d'EUR resterait encore disponible sous le plafond des dépenses de la rubrique 2 (Croissance durable: ressources naturelles). Aucune marge ne resterait disponible sous les autres plafonds de dépenses. Le plafond global des engagements pour l'ensemble du CFP resterait inchangé.

Mobilisation de la marge pour imprévus en 2020: poursuite de l'aide humanitaire aux réfugiés en Turquie

2020/2094(BUD) - 10/07/2020 - Texte budgétaire adopté du Parlement

Le Parlement européen a adopté par 553 voix pour, 106 contre et 29 abstentions, une résolution sur la proposition de décision du Parlement européen et du Conseil relative à la mobilisation de la marge pour imprévus en 2020 en vue de poursuivre l'aide humanitaire aux réfugiés en Turquie.

Le Parlement a approuvé la décision annexée à cette résolution, par laquelle il approuve la mobilisation, dans le cadre du financement inclus dans le projet de budget rectificatif n° 5 au budget général de l'Union européenne pour 2020, de la marge pour imprévus pour un montant de 481.572.239 EUR en crédits d'engagement au-delà du plafond des engagements de la rubrique 4 (L'Europe dans le monde) du cadre financier pluriannuel.

Ce montant est compensé sur les marges sous le plafond des engagements de l'exercice 2020 des rubriques suivantes du cadre financier pluriannuel: a) rubrique 5 (Administration): 16.248.368 EUR; b) Rubrique 2 (Croissance durable: ressources naturelles): 465.323.871 EUR.